

N° 117

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

Annexe au procès-verbal de la séance du 6 décembre 1978.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires sociales (1), sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, portant approbation d'un rapport sur l'adaptation du VII^e Plan,

Par M. André BOHL,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Robert Schwint, président ; René Touzet, Jacques Henriot, Bernard Lemarié, Hector Viron, vice-présidents ; Hubert d'Andigné, Roland du Luart, Jean Mézard, André Rabineau, secrétaires ; Jean Amelin, Hamadou Barkat Gourat, Jean Béranger, Noël Berrier, André Bohl, Louis Boyer, Jean-Pierre Canegril, Jean Chérioux, Michel Crucis, Georges Dagonia, Michel Darras, Jean Desmarets, Guy Durbec, Charles Ferrant, Pierre Gamboa, Marcel Gargar, Jean Gravier, André Jouany, Michel Labéguerie, Edouard Le Jeune, Roger Lise, Pierre Louvot, Serge Mathieu, Marcel Mathy, André Méric, Henri Moreau, Michel Moreigne, Jean Natali, Mme Rolande Perlican, MM. Guy Robert, Victor Robini, Pierre Sallenave, Albert Sirgue, Marcel Souquet, Bernard Talon, Georges Treille, Jean Varlet, Jacques Verneuil.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 655, 694, 711, 720 et in-8° 91.

Sénat : 104 (1978-1979).

Plan. — Commerce extérieur - Emploi - Entreprises (petites et moyennes) - Famille - Hôpital - Industrie - Navigation fluviale - Politique économique - Programmes d'action prioritaires (PAP) - Travail (durée du) - Travail (hygiène et sécurité du).

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
I. — Le plan à mi-parcours et le problème de l'emploi	5
II. — La révision du programme d'action prioritaire n° 19 « Humaniser les hôpitaux »	10
Conclusion	14
Examen en commission	16

Mesdames, Messieurs,

Tout discours économique doit devenir un discours social. Derrière les mots de « croissance » ou « d'équilibre » extérieur, doit apparaître immédiatement l'impératif prioritaire de toute politique, à savoir la garantie de l'emploi.

En ce sens, votre Commission des Affaires sociales ne peut rester étrangère à un débat qui ne la concerne pas seulement parce qu'est modifié un programme d'action prioritaire relatif à l'humanisation des hôpitaux, mais aussi et peut-être surtout parce que la révision à mi-parcours du VII^e Plan est largement conditionnée par l'ampleur de la crise que nous traversons et que traduit la montée du chômage.

Jamais le nombre des demandeurs d'emploi n'a été plus élevé : 1 344 100 en octobre 1978. Les instruments traditionnels de notre politique en la matière ne permettent plus de faire face à l'ampleur du phénomène, et les perspectives à court et moyen terme restent alarmantes. L'avis du Conseil économique et social traduit le même pessimisme à cet égard. Celui des observateurs également, qui s'interrogent pour savoir si nous devons aller vers une société de chômage ou vers une société de temps libre.

Sur ce point, le rapport sur l'adaptation du Plan qui nous est soumis élude en partie le problème. Il semble même admettre comme une fatalité ce qui est devenu le nouveau fléau de cette fin de siècle et abandonner toute ambition volontariste puisque :

« ... Quelle que soit l'ampleur des efforts mis en œuvre, il est illusoire d'espérer instaurer le plein emploi, à court terme... la question de l'emploi ne saurait être considérée comme de la seule compétence de l'Etat. Le chômage est un résultat du fonctionnement de la société tout entière. Chacun à son rôle à tenir pour l'amélioration de l'emploi. »

Si notre commission admet qu'un effort de solidarité soit souhaitable, elle regrette toutefois que ne soit pas plus clairement affirmée la priorité que doit constituer la lutte contre le chômage, les autres impératifs mis en avant n'étant qu'un moyen de parvenir à réaliser le plein emploi.

En ce sens, les mesures proposées paraissent peu adaptées à l'ampleur des problèmes collectifs et individuels que nous rencontrons.

Certains éléments, cependant, méritent notre attention car ils rejoignent les préoccupations constantes de notre commission.

I. — LE PLAN A MI-PAROURS ET LE PROBLEME DE L'EMPLOI

L'introduction du rapport qui nous est soumis résume à elle seule l'analyse que le Gouvernement dresse de la situation économique et sociale actuelle et les conséquences qu'il en tire.

L'enchaînement central du Plan, selon lequel l'emploi est lié à la croissance, la croissance à l'équilibre extérieur et l'équilibre extérieur à l'adaptation de notre industrie, continue de fonder la stratégie proposée qui passe, pour l'essentiel, par l'assainissement de notre économie et l'adaptation des entreprises industrielles à la concurrence internationale.

L'amélioration durable de la situation de l'emploi devrait dans cette optique résulter de cet effort beaucoup plus que d'une relance globale qui n'aurait d'autre effet que d'accélérer l'inflation et le déséquilibre extérieur.

On peut certes le contester, force est de reconnaître que ce postulat inspire toute la politique gouvernementale actuellement menée et dont nous retiendrons deux axes.

a) Réconcilier les Français avec l'industrie pour améliorer la compétitivité de notre économie.

Face aux nouveaux défis internationaux, notre économie et notre industrie présentent, en effet, de réelles faiblesses, comme la déficience de certaines gestions et la vulnérabilité de la situation financière des entreprises à côté desquelles le rapport mentionne l'accroissement trop sensible des dépenses sociales dont la maîtrise constitue une exigence essentielle de notre développement futur.

Or l'industrie joue pour notre pays un rôle vital. Par les débouchés qu'elle ouvre et les conditions de travail qu'elle offre, elle détermine largement le volume et la quantité de l'emploi. Mais les analyses actuelles n'accordent pas assez d'importance au *facteur humain* qui constitue pourtant notre atout le plus précieux.

En effet, notre main-d'œuvre ouvrière paraît trop défavorisée par rapport aux autres catégories de salariés comme les employés ou les cadres, contrairement à ce que l'on peut constater dans d'autres nations industrialisées. L'éventail des salaires est, chez

nous, trop ouvert, les perspectives de promotion trop limitées, les conditions de travail trop pénibles, d'où un rejet de l'emploi industriel par les jeunes, qui défavorise globalement notre secteur industriel et notre économie.

L'abondance d'une main-d'œuvre peu qualifiée, provenant de l'exode rural et de l'immigration, si elle a pendant une longue période constitué un avantage pour les entreprises françaises, apparaît aujourd'hui comme un handicap. Les activités qui recourent le plus à ce type de main-d'œuvre sont les plus exposées à la concurrence des nouvelles productions industrielles en provenance du Tiers Monde.

L'immigration étant arrêtée, l'exode rural ralenti, l'offre de main-d'œuvre va se raréfier et les salaires correspondants devraient avoir tendance à se relever, conformément d'ailleurs à la volonté gouvernementale de revalorisation des bas salaires.

L'industrie française devra s'adapter à cette évolution qui, loin de la gêner, devrait au contraire constituer pour elle une chance de salut et l'occasion d'une amélioration de sa compétitivité. Dans la mesure où elle sera contrainte à passer d'une production courante à des fabrications de haut-de-gamme, elle devrait, progressivement, réduire le nombre des manœuvres et ouvriers spécialisés au profit d'emplois hautement qualifiés.

Si votre commission ne peut que souhaiter que les ouvriers des entreprises industrielles soient globalement plus qualifiés et mieux rémunérés, encore faut-il que cette évolution ne s'effectue pas par le remplacement brutal d'une main-d'œuvre marginale (immigrés, femmes peu qualifiées) par des salariés très spécialisés, les premiers se retrouvant définitivement rejetés du marché du travail. C'est, par contre, par l'amélioration de la formation et des conditions de travail de la main-d'œuvre en place que devrait s'opérer la mutation de notre industrie.

Dans le cadre, encore, de la nouvelle politique pour l'industrie, le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan souligne un point qui rejoint les préoccupations constantes de notre commission : l'adhésion plus large du corps social, notamment au sein de l'entreprise.

Trois principes sont mis en avant :

- que les entreprises soient responsables de leur développement ;
- qu'elles soient un foyer d'intégration de la société française par l'accroissement de la participation des salariés à la gestion et aux résultats ;
- que la société française, enfin, fasse une place légitime aux ouvriers.

Nous retiendrons surtout ce point qui nous concerne tout particulièrement et confirme notre souci de voir améliorées les conditions du travail manuel.

Trois orientations sont retenues que nous espérons voir se développer à l'avenir :

— la participation du personnel d'exécution à la vie quotidienne de l'entreprise ;

— l'extension des possibilités de promotions professionnelles par l'élimination des grilles de salaires trop discriminatoires à l'encontre des ouvriers ;

— l'acceptation d'une moindre augmentation du pouvoir d'achat des salariés bénéficiant d'une stabilité d'emploi certaine.

On sait que des projets sont en gestation sur ce point. Il reste à souhaiter qu'ils voient prochainement le jour.

**b) L'amélioration de la situation de l'emploi
comme résultante d'un effort d'assainissement.**

Parmi les grands thèmes retenus par le rapport d'adaptation du Plan, figure l'amélioration de la situation de l'emploi, dont on peut craindre qu'elle ne soit pas immédiate.

Après un bilan de la montée du chômage à mi-parcours du VII^e Plan, et un essai d'explication du phénomène qui fait appel aux facteurs bien connus que sont le contexte international, les causes démographiques, l'évolution des comportements devant le travail, plusieurs solutions sont envisagées, dont certaines sont données comme illusoires : la réduction globale et autoritaire de la durée du travail, la relance globale de la consommation.

En ce qui concerne la durée du travail, sa réduction demeure envisagée et même souhaitée, c'est d'une manière progressive et différenciée, impliquant une négociation des partenaires sociaux, le Gouvernement se limitant à des actions d'incitation et empêchant que le mouvement s'accompagne d'une aggravation des charges des entreprises.

Quant à la relance, elle provoquerait un surcroît d'importations compromettant l'équilibre de notre balance commerciale.

La résorption du chômage n'aurait donc pas de solution unique et de multiples cheminements devraient être empruntés : amélioration de l'insertion professionnelle des jeunes, meilleure adaptation du système d'enseignement, effort de stimulation des

initiatives régionales et locales, privées et publiques, développement des emplois à temps partiel. C'est en suivant chacune de ces voies, dont l'ensemble définirait un nouveau type de solidarité que nous parviendrons à une croissance plus créatrice d'emplois, sains et durables.

Notons que la plupart des mesures proposées figurent dans les projets de loi ou de décrets récemment approuvés par le Conseil des Ministres ou font l'objet de programmes de négociations actuellement en cours entre patronat et syndicats.

Soulignons également que le rapport ne dit mot de l'indemnisation du chômage et regrettons, une fois de plus, la modestie des remèdes envisagés, l'absence de réformes structurelles profondes et la part très résiduelle laissée au pouvoir législatif dans ce plan antichômage.

* *

Catégorique dans son objectif d'assainir l'économie, le rapport l'est moins dans le choix de ses moyens et de la stratégie globale proposée au point que l'on a pu douter que l'idée même de planification inspire encore le Gouvernement.

Il prend certes en compte les données majeures de l'action économique du Gouvernement : libération des prix industriels, plafonnement provisoire des prélèvements obligatoires, réorientation de l'épargne vers les secteurs productifs, et privilégie plus généralement comme instruments essentiels du redéploiement de nos activités le marché et l'entreprise. Mais il comporte une critique si ferme de l'interventionnisme, tant dans la gestion de l'économie que dans celle des firmes mêmes, dont l'initiative et la responsabilité seraient incompatibles avec la prolifération des aides et subventions de l'Etat, que l'on imagine mal comment pourra être satisfait le nouvel impératif industriel.

* *

On peut accepter ou, au contraire, récuser cette analyse, ces objectifs et ces moyens, compte tenu notamment des implications sociales de l'assainissement et du redéploiement dans certaines branches et certaines régions. On peut estimer souhaitables les restructurations industrielles et la nouvelle division internationale du travail, mais on ne peut que regretter leurs conséquences quasiment quotidiennes sur la croissance du chômage.

Ce libéralisme économique doit, à tout le moins, s'accompagner d'une protection sociale accrue. La crise actuelle, loin d'être l'occasion d'une diminution des garanties accordées aux salariés, doit, au contraire, susciter des réformes nouvelles et une amélioration de la sécurité des travailleurs.

Malgré les arguments invoqués, personne ne peut réellement contester que la situation de l'emploi soit globalement liée à la croissance et qu'un accroissement de son taux s'impose à tout le moins.

Dans cette attente, on ne peut nier qu'un ralentissement durable de l'expansion amène à revoir les données mêmes de toute politique en la matière. Les actions sont à mener sur plusieurs fronts :

Il s'agit de répondre aux 1 340 000 demandeurs d'emploi, il s'agit aussi d'« accompagner » les actuelles et prochaines conversions industrielles, sans négliger la poursuite d'orientations préalablement définies concernant, par exemple, l'amélioration des conditions de travail et le développement de la formation. Il s'agit, enfin, de veiller à une plus grande efficacité des aides directes et indirectes à l'emploi, dont le coût total avoisine les 40 milliards de francs.

Votre commission est consciente de l'ampleur de la tâche.

En adoptant récemment les conclusions du rapport pour avis de M. Méric sur les crédits du travail, elle a formulé des propositions en ce domaine. Certaines rejoignent les propositions contenues dans le rapport qui vous est soumis, d'autres vont plus loin et appellent une intervention plus soutenue de l'Etat. Elles soulignent en tout cas l'absolue priorité que doit revêtir la défense de l'emploi.

Nous ne rappellerons que notre souhait de voir mieux partager le travail en liant la réduction de sa durée à un accroissement de la productivité afin de ne pas diminuer le pouvoir d'achat des salariés et, par là, le niveau de la consommation qui conditionne largement le niveau de l'emploi.

II. — LA REVISION DU PAP N° 19 « HUMANISER LES HOPITAUX »

Sur les vingt-cinq programmes d'action prioritaires du VII^e Plan, deux seulement font l'objet d'une revision à mi-parcours : le programme n° 6 « Assurer la liaison fluviale Mer du Nord—Méditerranée » et le programme n° 19 « Humaniser les hôpitaux ».

Ce dernier est l'un des quatre PAP dont le Ministre de la Santé est chef de file et qui, rappelons-le, concernent, outre l'humanisation des hôpitaux :

- la nouvelle politique de la famille (PAP n° 14) ;
- le maintien à domicile des personnes âgées (PAP n° 15) ;
- la prévention et l'action sociale volontaire (PAP n° 16).

Les PAP n° 14, 15 et 16 suivent leurs cours.

Selon les évaluations consignées dans le rapport d'exécution du VII^e Plan, publié en annexe au projet de loi de finances pour 1979; leur taux de réalisation, fin 1979, après quatre années d'application du Plan, serait le suivant :

- nouvelle politique de la famille : 59,2 % (dotation totale prévue à l'origine : 1 005 millions de francs 1975) ;
- maintien à domicile des personnes âgées : 60,4 % (dotation totale prévue à l'origine : 480 millions de francs 1975) ;
- prévention et action sociale volontaire : 84,8 % (dotation totale prévue à l'origine : 4 000 millions de francs 1975).

Ces chiffres incitent à s'interroger sur le taux d'exécution effective des trois PAP à la fin de la période d'application du VII^e Plan (fin 1980). Sauf pour le PAP n° 16, des inquiétudes sont permises. Il est hautement probable que les programmes n° 14 et 15 ne seront pas réalisés. Lorsqu'on sait que les programmes d'action prioritaires constituaient les seuls éléments contraignants du VII^e Plan, que, d'autre part, les dotations prévucs au départ apparaissaient d'un montant dont votre commission avait, à l'époque, souligné la modestie, qu'enfin ont été affectés aux PAP pour une large part des crédits qui, en tout état de cause, auraient été dépensés par le Ministère de la santé, des taux de réalisation aussi relatifs ne peuvent être accueillis qu'avec une certaine amertume.

Pourquoi réviser le PAP n° 19 relatif à l'humanisation des hôpitaux ?

A l'origine, ce PAP comportait deux volets : la suppression des salles communes et l'amélioration des moyens en personnel infirmier.

Il est proposé d'inclure, dans le programme, un troisième objectif : la modernisation des plateaux techniques. La dotation originelle prévue pour le PAP resterait inchangée (3 729 millions de francs 1975). Mais des crédits pourraient être dégagés sur cette somme sans compromettre l'objectif de suppression totale des salles de plus de quatre lits à la fin du VII^e Plan. A cela, deux raisons convergentes : non seulement la suppression des salles communes se poursuit à un rythme satisfaisant, mais encore les estimations faites au moment de l'élaboration du Plan sur le nombre de lits à humaniser avaient été évaluées trop haut.

a) Le rythme de suppression des salles communes est plus rapide que prévu grâce aux efforts consentis par les établissements publics régionaux et les collectivités locales. Ainsi, un certain nombre d'opérations ont été financées sans apport de l'Etat, donc hors PAP. Ces opérations, il faut le regretter, n'ont pu être systématiquement recensées par le Ministère de la Santé, faute d'un appareil statistique suffisant.

La mesure réelle du nombre de lits humanisés ou en cours d'humanisation est donc difficile à apprécier. Mais il est, en tout cas, supérieur aux chiffres que laisse apparaître la seule prise en compte des opérations auxquelles a contribué le budget de l'Etat ;

b) Selon une enquête effectuée par le Ministère de la Santé en 1977, le nombre total de lits à humaniser avait été surévalué lors de l'élaboration du Plan. On avait estimé ce nombre, en 1976, à 190 000. Il aurait été, en fait, début 1977, égal à 110 000. La différence, importante, s'explique essentiellement par le jeu de deux facteurs :

— la surcapacité des hôpitaux psychiatriques, par l'effet de la sectorisation qui entraîne la fermeture pure et simple de certains services au lieu de leur transformation ;

— la baisse constante de la durée moyenne de séjour à l'hôpital (en 1976, 13,4 jours en médecine et 9,8 jours en chirurgie) qui a nécessité une nouvelle appréciation des capacités hospitalières globales du pays, considérées depuis 1976, sauf situations locales particulières, comme suffisantes, voire excédentaires pour certaines catégories de services, obstétrique et pédiatrie, par exemple.

Compte tenu de ces données, il resterait, au 1^{er} janvier 1979, moins de 70 000 lits à humaniser, dont un certain nombre le seront sans le secours de l'Etat.

Le présent projet de loi propose que la différence entre le montant des crédits prévus initialement pour le PAP n° 19 et le montant qui reste à dépenser soit affectée à l'amélioration des plateaux techniques. Cette différence a été évaluée à 475 millions de francs en 1975.

L'équipement technique des hôpitaux anciens mérite certes d'être rénové. On peut se demander cependant dans quelle mesure la modernisation des salles d'opération, du matériel radiologique ou des moyens d'exploration fonctionnelle répond bien à l'objectif d'humanisation auquel les crédits du PAP n° 19 sont destinés. La réponse à cette question est inscrite dans le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan annexé au projet de loi :

« Cette modernisation apparaît comme le complément indispensable de la suppression des salles communes dans la perspective globale de l'humanisation de l'hôpital et de la qualité des soins donnés aux malades.

« Elle devra, en outre, permettre de raccourcir la durée de séjour des malades en diminuant notamment de façon sensible le délai d'attente au niveau du diagnostic (radiologie, laboratoire) et de l'intervention (salles d'opérations). »

De tels arguments paraissent fondés et votre commission les admet volontiers. Le Parlement a d'ailleurs déjà donné son accord à cet infléchissement du programme n° 19 en votant la loi de finances pour 1978 qui prévoyait — comme celle pour 1979 — l'affectation de crédits d'humanisation à la modernisation des plateaux techniques. Il ne lui est donc demandé, en adoptant le présent projet sur ce point, que de confirmer une décision qu'il a déjà prise.

Mais votre commission voudrait être certaine que la révision du PAP n'aura pas pour effet de retarder la suppression des salles communes. Le doute est permis. Le VII^e Plan était formel : la quasi-totalité des salles communes devait être supprimée à la fin de la période quinquennale 1976-1980. Est-il vraisemblable qu'il en sera bien ainsi alors que, selon les hypothèses les plus optimistes, 70 000 lits resteraient à humaniser en deux ans, soit 35 000 par an ? On sait, ce dont fait foi le rapport d'exécution du Plan annexé au projet de loi de finances pour 1979, que les crédits budgétaires permettront l'aménagement ou la reconstruction de 18 000 lits en 1979. Il subsisterait donc alors encore 52 000 lits en salles communes, et une seule année d'exécution du Plan pour les transformer. Autant dire que l'objectif prévu par le Plan ne sera pas atteint fin 1980, sauf suppression pure et simple d'un plus grand nombre de lits que prévu, accompagnée

par ailleurs d'une augmentation du nombre d'opérations d'humanisation financées par les seuls deniers locaux. Ces deux éventualités ne sont pas à écarter *a priori*, mais elles sont plus qu'aléatoires.

En outre, l'augmentation du taux de subvention de l'Etat prévue dans la révision du PAP — 20 à 40 % pour la suppression des salles communes, 40 % pour la modernisation des plateaux techniques — même s'il convient de s'en réjouir car elle aura pour contrepartie un allègement de la charge laissée aux collectivités locales, signifie que les crédits budgétaires seront consommés plus rapidement pour un moins grand nombre d'opérations.

Dès lors, il est vraisemblable que la suppression intégrale des salles communes ne sera pas achevée avant 1981, voire 1982, donc avec un retard d'un ou deux ans sur les objectifs. Aussi navrants qu'en soient les effets pour les malades qui demeurent soumis à ce mode d'hospitalisation, un tel retard ne serait pas inadmissible compte tenu de l'ampleur de la tâche à accomplir. Il faut s'y attendre et ne pas rester dans l'illusion que le PAP n° 19 sera, en tout état de cause, pleinement réalisé dans deux ans.

Ce scepticisme n'empêche pas votre commission de donner un avis favorable à la révision du PAP n° 19, car la modernisation des plateaux techniques, qui tend à améliorer la qualité des soins, tout en réduisant la durée de séjour, contribue dans une certaine mesure à la politique d'humanisation. Nous demanderons cependant des précisions au Gouvernement sur l'échéance réelle de l'achèvement de la suppression des salles communes qui, il faut le regretter, n'apparaît pas avec netteté dans le document soumis à l'approbation de notre Assemblée.

La réalisation du second volet originel du PAP, celui relatif au personnel infirmier, qui n'est pas remis en cause, n'appelle pas d'observations particulières.

CONCLUSION

Pour conclure, nous soulignerons les silences du texte soumis au Parlement.

Disert sur les problèmes de l'emploi, le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan est quasiment muet sur les problèmes que pose le financement de la *Sécurité sociale*. On n'y trouve, à la page 21, que quelques propos inquiets faisant état de l'augmentation des charges sociales qui pèsent sur la situation des entreprises. Une ou deux phrases laissent toutefois apparaître que la maîtrise des transferts sociaux sera « l'une des exigences majeures de notre développement futur » et que la réforme de la *Sécurité sociale*, longtemps annoncée mais jamais entreprise, sera une des préoccupations des planificateurs de demain : « L'ampleur du déséquilibre », dit le rapport, « révèle l'impasse à laquelle conduit une politique de sécurité sociale insuffisamment sélective ». Il serait hasardeux de tenter l'exégèse de ces propos quelque peu sybillins. Tout juste peut-on en déduire que la *Sécurité sociale* sera sans doute un des volets fondamentaux du VIII^e Plan.

Votre commission n'en serait pas étonnée, étant appelée chaque année, à l'occasion du budget, à se pencher sur les problèmes du financement de la *Sécurité sociale*. Elle sait combien l'avenir est alarmant à cause de la croissance des dépenses de santé, mais aussi à cause du déséquilibre, à long terme, entre actifs et inactifs, qui mettra gravement en cause les régimes de retraites. Mais elle sait aussi que le présent est préoccupant, qu'il faut trouver 15 à 17 milliards de francs pour combler le déficit prévisible du régime général en 1979 et que le Gouvernement prépare un plan de financement, vraisemblablement par l'aménagement des cotisations à la charge des ménages, dont le contenu sera fixé très prochainement. *Ceci nous amène à regretter que les problèmes immédiats que va poser l'équilibre de la Sécurité sociale pour les deux ans à venir ne soient guère traités à l'occasion de l'adaptation du VII^e Plan.*

Votre commission aurait également souhaité que soient abordés les problèmes posés par la stagnation de la natalité ; inquiétante à long terme, la *dénatalité* n'est pas sans incidence sur les équilibres économiques à court et à moyen terme.

Le projet gouvernemental n'en faisait pas mention. Mais l'Assemblée Nationale a adopté un amendement — ce fut d'ailleurs le seul — en vertu duquel le Gouvernement est appelé à présenter, lors de la prochaine session du Parlement, « un ensemble cohérent de mesures visant, par l'aide apportée aux familles, et d'abord aux mères, à remédier à la crise de la natalité française ».

Tout en regrettant que les auteurs de l'amendement n'aient pas donné de précisions sur les mesures qu'ils voudraient voir prendre, votre commission en approuve l'intention autant que, même dans sa généralité, la teneur. Elle souhaite que ce texte soit maintenu dans le rapport annexé au projet de loi, en espérant que, pour y répondre, le Gouvernement fera preuve d'autant de détermination que d'imagination.

..

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission a donné un avis favorable au projet de loi modifié par l'Assemblée Nationale.

EXAMEN EN COMMISSION

La commission a étudié le présent avis le mercredi 6 décembre 1978.

Après l'exposé de votre rapporteur, M. Gravier, à propos du programme d'action prioritaire n° 19, a estimé opportun de permettre le financement simultané d'opérations d'humanisation des lits et d'opérations de modernisation des plateaux techniques. Mais il s'est déclaré sceptique sur la possibilité de réaliser pleinement ces deux objectifs conjoints avec une enveloppe budgétaire inchangée. Dans le secteur psychiatrique, a-t-il ajouté, il est vrai que le développement de la sectorisation et l'évolution des méthodes de soins ont pour effet la réduction de la durée moyenne de séjour, qui fait baisser le taux d'occupation des lits. Mais cet état de faits ne doit pas servir d'argument pour retarder la suppression des salles communes. Enfin, M. Gravier a regretté que la révision du VII^e Plan ne donne pas au Parlement l'occasion d'être informé clairement sur les réformes du financement de la Sécurité sociale en préparation.

M. Schwint s'est associé à ces propos. Il aurait préféré apprendre directement de la part du Ministre de la Santé et de la Famille plutôt que par la voie de la presse que le Gouvernement envisage l'augmentation des cotisations sociales.

M. Mézard aurait souhaité que la lutte contre les accidents de la route, fléau national, soit traitée dans le cadre de la révision du VII^e Plan.

M. Talon n'y a pas trouvé de position gouvernementale claire sur l'avenir de l'hospitalisation privée. Pour lui, dans un pays libre et démocratique, les malades doivent pouvoir choisir entre le secteur hospitalier public et le secteur privé. Ce dernier ne peut survivre que s'il est aidé.

M. Berrier s'est inquiété des hésitations de la politique gouvernementale en matière de santé, face à l'augmentation des dépenses qui dépassent les capacités financières de la Sécurité sociale. Il a redouté que le corps médical soit injustement considéré par l'opinion publique comme responsable du déficit.

La commission a alors adopté le présent avis.

Sous le bénéfice des observations qu'il contient, elle a donné un avis favorable au projet de loi.